

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil seize, le 29 mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 21 mars 2016

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	49
Votants :	54
Pour :	
Contre :	
Abstention :	

PRÉSENTS :

Titulaires : Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Marie CHANQUOI, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Pierre AUGUSTE, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER, Patrick DELAUGEAS représente Camille GÉRAUD, Jean –Marie SANCHEZ représente Jean-Michel LAGORCE.

EXCUSÉS

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Gérard MERCIER, Jean-Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT, Isabelle COMBESCOT, Alexandra DUMAS, Camille GÉRAUD, Régine ANGLARD donne pouvoir à Francis VALADE, Coralie DAUBISSE, Pierre DELMON donne pouvoir à Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Isabelle DUPUY, Sabine MALARD donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Arlette VERDIER donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER.

SECRÉTAIRE : Mme Catherine LUSTRISSY.

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires 2016

Un nouveau cadre réglementaire

Par application des dispositions de l'article L5211-36 du CGCT, les dispositions de l'article L2312-1 du CGCT sont applicables à la communauté de communes. Ainsi, l'article L2312-1 du CGCT dispose : «(...) Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique (...). »

Ces nouvelles dispositions ont été récemment introduites par la loi NOTRe du 7 août 2015, article 107 (nouvelle organisation territoriale de la République). Le rapport doit également être adressé au représentant de l'État et être publié. Rappel : La tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget est obligatoire, sauf pour les communes de moins de 3500 habitants. Il permet d'informer l'assemblée sur la situation financière de la collectivité et de présenter les grandes orientations pour l'année à venir. Concernant les EPCI cette obligation s'impose dès lors qu'ils comprennent au moins une commune de 3500 habitants ou plus. C'est une étape obligatoire sous peine d'illégalité du budget ; cette formalité substantielle précède dans un délai de 2 mois, le vote du budget par l'assemblée délibérante de la collectivité. Le rapport doit être communiqué aux membres du conseil communautaire, au minimum 5 jours francs avant la tenue du conseil. Ce dernier doit comprendre des informations sur l'analyse prospective, sur les principaux investissements, le niveau de la dette et son évolution, les taux d'imposition, et enfin les ressources humaines. Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants, le rapport comprend : la présentation de la structure, de l'évolution des dépenses et des effectifs

Le Rapport sur les Orientations Budgétaires de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, comme celui de toutes les autres communes, est impacté par :

- l'environnement macroéconomique: le Projet de Loi de Finances, le niveau des taux d'intérêt...
- l'évolution du contexte socio-économique local : les dotations de l'État, les relations financières avec les partenaires que sont le Conseil Départemental, le Conseil Régional et les obligations juridiques ou réglementaires...

Notre réflexion s'articulera donc autour de ces quatre thèmes :

1. Le contexte économique national
2. le contexte départemental
3. Les orientations communautaires 2016
4. Les grandes orientations budgétaires 2016,

I. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE NATIONAL

I.1 Contexte économique global

a / la croissance

Après une quasi-stagnation de la croissance dans la zone euro en 2014, voire une stagnation en France, le PIB de la zone euro a connu une légère amélioration en 2015 (+1,5% zone euro, +1% en France), notamment grâce à une baisse du prix du pétrole, et aux bas niveaux de l'euro et des taux d'intérêt.

En 2016, la croissance devrait se situer entre 1,2% (INSEE) et 1,8% (PLF) pour la zone euro, entre 1,0% (INSEE) et 1,5% (PLF) en France. Le taux de croissance aux États-Unis devrait se situer entre 2,5% et 3,0%.

b/ l'inflation

L'inflation était quasi nulle dans la zone euro (+0,2%) et en France (+0,1%) en 2015. La prévision d'inflation pour 2016 est d'environ 1% en France et dans la zone euro. À la fin du 1^{er} semestre 2015 (2^{ème} semestre non disponible à ce jour), l'indice des prix des dépenses communales, ou « panier du Maire », a progressé plus fortement que l'inflation des ménages (+0,7% sur un an contre 0,1% pour l'inflation des ménages). Signalons toutefois que cette comparaison perd de sa pertinence, d'une part car elle ne tient compte que des dépenses, or les recettes de dotation ont stagné pendant plusieurs années et diminuent très fortement depuis 2015.

c/ l'emploi

Le taux de chômage en France ne s'améliore pas et reste à 10,5% en 2015 (France entière ; 10,1% si l'on ne prend que la métropole). La prévision de l'INSEE est de 10,4% en 2016 (France entière), et 10,0% France métropolitaine.

d/ la consommation des ménages

La consommation des ménages s'établira entre 1,4% et 1,8%. Son estimation pour 2016 diverge selon les sources : +0,8% selon l'INSEE, +1,7% dans le projet de loi de finances pour 2016.

e/ l'investissement des entreprises

L'investissement des entreprises a augmenté en 2015, se situant à +2,5% environ en 2015 (contre 1,6% en 2014), alors que l'INSEE prévoyait une quasi stagnation en 2015. Pour 2016, l'INSEE prévoit une poursuite de cette hausse d'environ 3,5%, alors que le projet de loi de finances la situe à 4,9%.

f/ le budget de l'État

Le déficit public s'est fortement creusé à partir de 2009 (7,5%) pour revenir à 3,6% en 2013, avant d'augmenter de nouveau à 3,9% en 2014. Le déficit public devrait atteindre 3,8% en 2015. La loi de finances prévoit un déficit de 3,3% en 2016, et un déficit repassant sous la barre des 3% en 2017. La dette publique a également très fortement augmenté : de 83% du PIB en 2010, elle atteignait en 2014 95,6% du PIB, et en 2015 96,3%. La dette publique devrait se stabiliser à 96,5% du PIB en 2017.

I.2 Le projet de Loi de Finances (PLF) 2016

Le projet de Loi de Finances (PLF) pour 2016 dispose d'un important volet concernant les collectivités locales détaillant des adaptations nécessaires afin de concilier la contribution des collectivités aux objectifs de réduction du déficit public avec la volonté de soutenir leurs investissements. Pour poursuivre la réduction du déficit public, le Gouvernement confirme la priorité donnée à la maîtrise des dépenses. Il poursuit la mise en œuvre du plan d'économies de 50 Md€ voté lors de la loi de programmation des finances publiques (LPFP), avec réduction des concours financiers de l'État de 11 milliards sur 3 ans.

L'année 2016 sera donc la deuxième année d'application du dispositif. Les collectivités territoriales seront également associées à l'effort via une nouvelle diminution nette de 3,5 Md€ des concours financiers, revue à la baisse par rapport à ce que prévoyait la LPFP (3,7 Md€), du fait de la création d'un fonds de soutien à l'investissement local.

Après un gel des principales dotations de l'État de 2011 à 2013, celles-ci ont diminué plus fortement en 2014 et surtout en 2015. Cette forte baisse se poursuivra en 2016, et sans doute davantage encore avec la réforme annoncée de la DGF au 1^{er} janvier 2017. L'ampleur de ces diminutions annuelles compromet gravement les finances des collectivités locales, dont celles de la CC. Pour 2016, la baisse de la DGF s'élève à 70 000€ soit un montant équivalent à 2015.

Le soutien de l'État à l'investissement local est renforcé avec la création d'un fonds, l'idée étant pour le gouvernement de s'assurer que les économies mises en œuvre par les collectivités locales portent en priorité sur les dépenses de fonctionnement et non sur les dépenses d'investissement. Le FPIC (Fond national de péréquation des ressources Intercommunales et communales ...) s'élèvera au niveau national à 1 milliard d'euros en 2016 (contre 780 millions en 2015) et 2% des recettes fiscales du secteur communal à compter de 2017. Les modifications des modalités de répartition du FPIC sont apportées (la répartition libre ne devra pas s'écarter de plus de 30% de la répartition de droit commun) et les délibérations devront être prises dans les 2 mois de la notification. Pour 2016, la revalorisation forfaitaire des bases de TFB, FNB et locaux industriels est fixée à 1% La révision des valeurs locatives est reportée à 2017. L'obligation d'instituer la redevance spéciale si la TEOM est mise en place, est supprimée.

II. Le contexte local

Le taux de chômage en Dordogne s'élève à 11,1% de la population active soit 0,6 points de plus que sur le plan national et 1,2 point de plus qu'au niveau régional.

Les créations d'entreprises sont quant à elles en baisse de 13,5% même si globalement et sur un an le nombre d'entreprises reste stable sur le département.

Il est à noter malgré tout un frémissement de l'emploi intérimaire sur le département avec un accroissement de 7,8% des recrutements sur un an. Les secteurs du tertiaire et de l'industrie sont les secteurs connaissant la plus forte croissance de l'emploi intérimaire sur 2015.

Malgré ces perspectives laissant augurer une fragile reprise sur le département, il ne faut pas occulter que la crise agricole qui frappe notre pays risque d'avoir une onde de choc encore plus significative dans notre département où la filière palmipède gras est impactée par les mesures de vide sanitaire.

III. Orientations communautaires 2016

À l'issue des deux premières années d'existence de notre Communauté de Communes, et après avoir finalisé la plupart des actions d'homogénéisation des compétences, il nous appartient

désormais de nous projeter, de pouvoir définir un projet de territoire commun partagé qui saura non seulement concourir au développement des services en faveur de nos administrés mais aussi et surtout développer les ressources financières qui nous permettront de porter de nouveaux projets, de nouveaux équipements.

L'ensemble des axes de développement actés en 2015 ont été réalisés sur l'année en cours. Il s'agissait pour l'essentiel :

- contribuer à la mobilité des élèves du secondaire,
- d'assurer une action cohérente sur la voirie communautaire en développant un service commun de voirie qui prendrait en charge le fauchage débroussaillage et l'entretien des chemins de randonnées.
- de contribuer au désenclavement technologique des zones rurales par l'installation d'un télécentre
- d'installer des dispositifs d'accueil numérique sur l'ensemble du territoire

L'axe relatif à la prise en charge des Temps d'Activité Pédagogique a fait l'objet d'une étude sur 2015. Des arbitrages devront être faits afin de déterminer si cette prise de compétence présente un intérêt collectif significatif ou si au contraire, une autre approche est nécessaire.

L'année 2016 va se révéler charnière et décisive dans la construction de notre projet communautaire. Notre action va devoir s'orienter autour :

- du développement économique.

La création de la future zone communautaire située à l'entrée de Terrasson va entrer dans sa phase opérationnelle. Les études relatives à la création du giratoire sont en cours de finalisation et l'objectif de voir les premiers travaux débiter dans le courant du dernier trimestre 2016 demeure raisonnable. À l'issue, une stratégie de zone devra être arrêtée en vue de l'acquisition des terrains et de la commercialisation des lots.

Par ailleurs, les structures partenaires, financées par la Communauté de Communes, vont amorcer les actions de promotion et de valorisation économique du territoire. Un recensement de l'ensemble du foncier disponible sur le territoire doit être effectué d'ici la fin de l'année 2016 et des axes de développement économique en milieu rural devront être arrêtés afin de garantir une approche globale du territoire.

- de l'aménagement du territoire et la mise en place du PLUI.

Outil essentiel de structuration et d'aménagement du territoire, le PLUI, dont les premières études seront conduites en 2016, devra constituer la base du schéma directeur de développement de notre politique. La prise en compte de chacune des spécificités du territoire devra constituer la ligne directrice de ce document tout en posant les jalons nécessaires au maintien de l'attractivité de la Communauté de Communes.

- de la réflexion sur notre politique fiscale

Les transferts de charges successifs qui ont été opérés vers l'intercommunalité ne laissent quasiment aucune marge de manœuvre pour le développement de nouveaux projets et de nouvelles actions. La capacité d'autofinancement de la Communauté de Communes est particulièrement limitée et il conviendra que les élus communautaires puissent se positionner sur la mise en place d'une fiscalité professionnelle unique et d'amorcer des actions de rationalisation de notre fiscalité.

IV. ORIENTATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES POUR 2016

1- Sur les recettes

A- Le produit fiscal attendu

Toutes choses égales par ailleurs, le produit fiscal devant être perçu par la Communauté de Communes devrait présenter une certaine stabilité. Un accroissement des bases de l'ordre de 1% laisserait apparaître un produit lié aux contributions directes avoisinant les 1 823 000€ soit 15 000€ de plus que le réalisé 2015. La non production de l'état 1259 par les services fiscaux ne permet cependant pas d'avoir une lisibilité complète de nos dotations.

B- La Dotation Globale de Financement

Comme évoqué précédemment, la DGF devrait connaître une baisse non négligeable pour notre collectivité. Ce sont 70 000€ de baisse de dotation qui seront enregistrés faisant varier notre DGF de 225 839€ en 2014 à 154 332€ en 2015. Ce sont donc 140 000€ qui ont donc été prélevés sur le budget communautaire depuis 2014. Ces prélèvements successifs nous imposeront donc de faire des choix en matière de développement de services et/ou de revalorisation de la fiscalité.

C- Les autres sources de financement

L'absence de données fiables et certaines quant au montant susceptible d'être perçu au titre du FPIC ne permet pas de pouvoir envisager une revalorisation de ce montant sur 2016. Aussi, et dans ce contexte il ne peut être envisagé une source de recette complémentaire sur ce poste.

Par ailleurs, sur l'exercice 2015, les excédents de fonctionnement sur les exercices antérieurs s'élevaient à plus de 136 000€. Le compte administratif du budget principal laisse apparaître un excédent net cumulé de 233 110€ pour l'établissement du budget 2016.

2- Sur les dépenses de Fonctionnement

Présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de fonctionnement :

	Budgétisé 2015	Réalisé 2015	Prévisionnel 2016
Charges à caractère général	802 500€	728 299.08€	1 481 900€
Charges de personnel	412 080€	395 722.49€	471 380€
Autres charges de gestion courante	2 435 500€	2 329 580.09€	2 501 000€
Charges financières	21 158.39€	20 758.39€	18 720.74€
Charges exceptionnelles	126 322.17€	124 261.89€	134 588€
Dotations aux amortissements	92 444.27€	94 444.27€	92 659.12€
Total dépenses	4 055 964.64€	3 700 011.51€	4 716 928.86€

a/ Dépenses relatives aux charges transférées

le chapitre 011 est en augmentation significative sur 2016 en raison notamment :

- de la prise en charge du fauchage débroussaillage
- de la prise en compte en année pleine de la compétence ordures ménagères,
- de l'accroissement mécanique des dotations accordées aux structures associées (CIAST, ALSH),
- de l'intégration en année pleine des charges liées au transport scolaire,

b/ charges de personnel

Les charges de personnel connaissent une augmentation non négligeable en raison notamment de la valorisation d'un éventuel recrutement de personnel pour assumer la coordination et la rédaction du P.L.U.I.

Par ailleurs, les évolutions normales des rémunérations liées au GVT et aux évolutions de grades sont intégrées aux prévisions.

Structure des effectifs

	Nombre	ETP
Administratif		
Attaché principal	1	1
Attaché	1	1
Adjoint principal 2° classe	1	0.6

Adjoint 2° classe	2	1.13
Contractuel CAE	1	0.57
Technique		
Adjoint technique ppal 1° classe	2	2
Agent de maitrise	1	1
Adjoint technique 2° classe	3	2.57
Adjoint technique 1° classe	1	0.86
contractuel CAE	1	0.64
Animation		
Animateur	1	1

NB : le effectifs n'intègrent que les agents directement rémunérés par la Communauté de Communes et ne tiennent pas compte de ceux appartenant aux structures rattachées (CIAST, Office de tourisme, ALSH...).

Il n'est pas envisagé de modification du tableau des effectifs. Seul l'éventuel recrutement d'un agent en charge du PLUI devra faire l'objet d'un arbitrage.

c/ les engagements pluriannuels

- la participation au financement de la station d'épuration nécessaire à l'aménagement de la zone d'activité. Cette participation, d'un montant de 1 430 264€ aura une incidence sur le budget communautaire des trois exercices à venir.

- l'aménagement de la zone d'activité des Coudonnies
- la réalisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

d/ les conséquences sur la fiscalité

Comme indiqué, la capacité d'autofinancement de la Communauté de Communes ne laisse aucune place au développement et à la conduite de nouveaux projets. Sur l'exercice 2016, et afin d'intégrer les transferts de charges et leur prise en compte en année pleine, il apparait nécessaire de revaloriser les taux d'imposition d'environ 5 à 6%.

Le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du débat d'Orientations Budgétaires.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
 le 30/03/2016.

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20160329-DE2016007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2016

Dominique BOUSQUET.